
**LA MRC DE ROUVILLE PEUT MAINTENANT ALLER DE L'AVANT AVEC SON
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020**

Marieville, le 20 février 2017 – Le 12 février 2017, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020 de la MRC de Rouville entrait en vigueur conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec.

Le contenu du PGMR respecte ainsi les éléments prévus par *la Loi sur la qualité de l'environnement*, tant dans ses orientations stratégiques et ses objectifs, que dans ses actions prévues pour les cinq prochaines années. Parmi ces dernières, l'implantation de la collecte des matières organiques avec l'Organibac (le bac brun) permettra à la MRC de diminuer grandement les quantités de matières résiduelles éliminées et de respecter la directive de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en lien avec le bannissement des matières organiques prévu d'ici 2020.

« L'ajout de la collecte des matières organiques en 2018 est sans contredit un plus pour notre MRC. Nous pourrions réduire le nombre de tonnes de déchets qui prennent la direction des sites d'enfouissement pour en faire une énergie verte. La valorisation de l'ensemble des matières organiques en biogaz permettra de réduire de façon importante l'émission de gaz à effet de serre », précise M. Jacques Ladouceur, préfet de la MRC de Rouville. « Nous sommes fiers de ce projet, et nous espérons que la population sera prête à intégrer cette nouvelle collecte dans leur quotidien en gardant en tête tous les avantages environnementaux qui y sont rattachés », conclut M. Ladouceur.

La MRC de Rouville a également déjà entamé le travail concernant d'autres mesures du PGMR 2016-2020. Ainsi, un projet d'écocentres pour la région est présentement en cours et répond également aux actions déterminées dans le PGMR.

Ce PGMR vise plus particulièrement six municipalités du territoire : Ange-Gardien, Marieville, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Paul-d'Abbotsford. Les municipalités de Richelieu et de Saint-Mathias-sur-Richelieu se réfèrent quant à elles au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il est possible de consulter le document officiel sur le site internet de la MRC au mrcrouville.qc.ca.

– 30 –

Source :

Geneviève Désautels
Coordonnatrice aux communications
450-460-2127, poste 328
gdesautels@mrcrouville.qc.ca

Information :

Étienne Rousseau
Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles
450-460-2127, poste 227
erousseau@mrcrouville.qc.ca